

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	28.09.2026	Folio n°	
	Délibération	2026-159		
	Nature	7.10		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social

Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 25 DU 28.09.2026

7 questions numérotées 2026-157 à 2026-163

DELIBERATION

CESSION A LA SOCIETE FORVIA DES EQUIPEMENTS DU LABORATOIRE MATERIAUX ACHETES EN 2018 PAR FLERS AGGLO AUTORISATION DE VENTE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte, sauf pour les questions n° 2026-142 et n° 2026-143, présidées par Laurent BEAUVAIS.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Jérémie PREVOST (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – José COLLADO (FA) – Jean-François BRISSET (FA) – Tâm NGUYEN (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
/	/	/

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
Catherine MEUNIER	Sophie GAUGAIN	Ensemble de la séance

Excusé : /

Absents : Julie BARENTON-GUILLAS, Lori HELLOCO et Jacques FORTIS (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2026-157 à 2026-163	6	7

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
21.09.2026	10 H 00	Gilles RABACHE	11 H 15	12.10.2026	15.10.2026

RAPPORT

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	25	28.09.2026	N° d'ordre	N° délibération
				3	2026-159

OBJET	CESSION A LA SOCIETE FORVIA DES EQUIPEMENTS DU LABORATOIRE MATERIAUX ACHETES EN 2018 PAR FLERS AGGLO – AUTORISATION DE VENTE
-------	--

YZ/EA

Chers collègues,

Le Conseil Syndical du Syndicat mixte Normand'Innov est appelé à se prononcer sur la cession, au bénéfice de la société FORVIA, des équipements du laboratoire matériaux exploité au sein de Normand'Innov, ainsi que sur les conditions de fin de mise à disposition locative de ces équipements.

La société FORVIA a, en effet, décidé de déménager le laboratoire matériaux, jusqu'ici hébergé au sein des locaux du CED 2 de Normand'Innov, vers ses propres locaux, au sein de son Centre Technique.

Dans ce cadre, il est proposé de céder à la société FORVIA les équipements techniques concernés. Parmi eux figurent ceux qui ont fait l'objet en 2018 d'un achat au moment de la construction du bâtiment CED 2.

En effet, en 2018, Flers Agglo a construit le CED 2 avec le soutien de la SHEMA. Marché qui comprenait l'immeuble et le matériel.

En 2022, Flers Agglo a cédé au Syndicat Mixte l'usufruit de l'immeuble équipé sur 30 ans.

Il convient donc de procéder à la vente par Flers Agglo et le Syndicat Mixte (proportionnellement en fonction de leur quote part) des équipements ci-dessous :

- Machine de traction MTS
- Tribomètre BRUKER
- GDOES HORIBA
- Sorbonne
- Paillasse techniques

Le prix et les modalités de paiement sont les suivants :

La vente est consentie moyennant le prix toutes taxes comprises de 85.804,80 €, qui correspond à l'estimation faite, taxe à la valeur ajoutée incluse.

Soit un prix hors taxes de 71.504,00 € et une taxe à la valeur ajoutée de 14.300,80 €.

Ledit prix revenant à :

- « FLERS AGGLO » pour la somme de 26.599,49 € correspondant à la nue-propriété lui appartenant valorisée pour 31 % compte tenu de la valeur de l'usufruit.

- Le syndicat Mixte « NORMAND'INNOV » pour la somme de 59.205,31 € correspondant à l'usufruit temporaire lui appartenant pour une durée restant à courir de 23 années, soit une valorisation de 69 %.

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	28.09.2026	Folio n°	
	Délibération	2026-159		
	Nature	7.10		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

En conséquence, il est également précisé que le contrat de location de ces équipements, actuellement facturé au Syndicat, prendra fin au 31 décembre 2026, date de réalisation de la cession. Dans ces conditions, il est proposé au Conseil syndical d'approuver la cession de ces équipements à la société FORVIA.

IL VOUS EST PROPOSÉ DE BIEN VOULOIR :

- 1. APPROUVER** la cession à la société FORVIA des équipements du laboratoire matériaux désignés ci-dessus, pour un montant total correspondant à 85.804,80 € TTC, répartie pour « Flers Agglo » pour la somme de 26.599,49 € et Le Syndicat Mixte « NORMAND'INNOV » pour la somme de 59.205,31 €.
- 2. AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de cession, la facture de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération avec la société FORVIA.
- 3. PRENDRE ACTE** que le paiement du loyer relatif à la mise à disposition de ces équipements auprès de la société FORVIA prendra fin le 31 décembre 2026.
- 4. DIRE** que les recettes correspondant à cette cession seront inscrites au budget de l'exercice 2026 du Syndicat.
- 5. AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Jérémy PREVOST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20260928-2026-159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2026
Publication : 15/10/2026